



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82
Email : courrier@welfarm.fr
www.welfarm.fr

Communiqué de presse 05.11.2021

L'ASSOCIATION WELFARM DEMANDE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE L'ARRÊT DE LA CASTRATION PHYSIQUE DES PORCELETS

Dans sa nouvelle campagne nationale lancée hier à Paris, qui continuera en ligne, l'ONG de défense des animaux d'élevage Welfarm demande une nouvelle législation concernant la castration subie par plus de 9 millions de porcelets chaque année dans notre pays, alors que de nouvelles pratiques sont en attente d'encadrement par le ministre de l'Agriculture.



Après le succès de sa campagne Couic lancée en 2016, qui avait largement contribué à une prise de conscience collective sur les souffrances de la castration à vif des porcelets, Welfarm tire à nouveau la sonnette d'alarme. Dans sa nouvelle campagne #StopCastration, l'association affirme fortement sa demande d'arrêt pur et simple de toute castration physique des porcelets dans les élevages.

En effet, l'arrêté du 24 février 2020, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2022, interdit la castration à vif en imposant simplement la castration chirurgicale avec anesthésie et analgésie.

Cependant, dans les pays pratiquant la castration avec analgésie, anesthésie locale ou anesthésie générale, il est observé que ces méthodes sont insuffisantes dans la prise en charge de la douleur de l'animal. De plus, après consultation avec des professionnels pratiquant déjà la castration avec anesthésie et analgésie, Welfarm attire l'attention sur l'incompatibilité de ce processus avec les cadences de travail et le manque de formation à cette manipulation dans la plupart des élevages, ainsi qu'avec les exigences de compétitivité économique de la filière porcine française.

Face à ces inquiétudes, et au manque d'instruction technique émise par le ministère de l'Agriculture à moins de deux mois de l'entrée en vigueur de son arrêté, Welfarm propose des alternatives répondant parfaitement aux enjeux de la filière, et déjà soutenues par de nombreux professionnels. L'association demande ainsi au ministère de l'Agriculture le soutien et le développement de l'élevage de porcs mâles entiers (non-castrés) et l'immunocastration, qui ne requièrent chacun aucune opération chirurgicale.

Pour Marie Waniowski, chargée de Campagnes et Plaidoyer à Welfarm : « *Des alternatives à la castration véritablement respectueuses du bien-être des animaux, fiables, largement éprouvées et avantageuses économiquement pour les éleveurs existent ! Dans ces conditions, l'interdiction de la castration à vif des porcelets devrait s'accompagner de mesures pour abandonner à terme cette mutilation. Nous demandons donc que la castration sous anesthésie et analgésie ne soit autorisée que de manière temporaire, dans certains cas précis pour lesquels il est encore nécessaire de travailler sur les paramètres d'élevage ou de transformation. Autrement, il y a fort à parier que la pratique de la castration se poursuive sans réelle nécessité !* »

Un coup d'envoi bruyant

Avec sa campagne #StopCastration, l'objectif de l'association est de défendre ses arguments auprès du grand public, faire pression sur les professionnels de la filière ne s'étant pas encore engagés pour des alternatives respectueuses des animaux, et soutenir sa pétition contre la castration physique des porcelets, qui a déjà réuni plus de 200 000 signatures. En raison de précautions sanitaires liées à la COVID-19, une partie importante de sa campagne se déroulera en ligne, autour des réseaux sociaux de Welfarm et de son nouveau site : <https://StopCastration.fr>.

Cette campagne a reçu son coup d'envoi hier après-midi Place de la République à Paris, où plusieurs cochons mécaniques ont manifesté contre la castration devant les yeux des passants, qui ont pu interagir avec les équipes de Welfarm et le député européen Manuel Bompard venu apporter son soutien. Ce contact avec le public a permis de confirmer le flou autour de la question. Comme en témoigne Adrienne Bonnet, responsable Campagnes, Plaidoyer & Juridique à Welfarm : « Avec la fin de la castration à vif en 2022, beaucoup de passants pensent que c'est la castration en général qui allait être interdite en 2022. On se rend compte que le grand public est très réceptif à notre message et adhère largement à nos demandes au ministre de l'Agriculture ».

De nombreuses autres actions sont d'ores et déjà prévues jusqu'à l'obtention d'une évolution de prise de position du ministère de l'Agriculture et des professionnels ne souhaitant pas changer leurs pratiques.

Contacts presse :

Romain François, Chargé des relations presse : romain.francois@welfarm.fr – 06 87 12 41 32

A propos :

WELFARM est une association française et indépendante créée en 1994, dont la mission est reconnue d'utilité publique. Elle œuvre depuis plus de 25 ans pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : élevage, transport et abattage.

Welfarm emploie à ce jour près de 30 salariés et son siège social se situe à Metz (57).

Forte de ses plus de 27 000 soutiens, l'association agit exclusivement grâce à la générosité de ses membres et donateurs.

Ressources presse : à retrouver sur <https://welfarm.fr/acces-presse>